

Dans la vraie vie, c'est comme dans les séries

TOUT LE MONDE PEUT AVOIR UN RÔLE IMPORTANT À JOUER.



#TOUSDONNEURS

En France, la loi dit qu'on est tous donneurs d'organes et de tissus après notre mort.
Mais si on ne veut pas donner, on peut toujours s'inscrire
sur le registre national des refus, l'écrire ou le dire à ses proches.
Le don d'organes est anonyme et gratuit. C'est un acte de solidarité.

 **agence de la
biomédecine**
Agence relevant du ministère de la santé

dondorganes.fr



@ag_biomedecine



Don d'organes et de tissus